

CONSEIL MUNICIPAL DE DANJOUTIN
LISTE DES DELIBERATIONS EXAMINEES
LE LUNDI 11 MAI 2026 A 18 H 30

Adoption du compte-rendu de la séance du Conseil municipal du 20
mars 2026

Après en avoir délibéré, à l'unanimité, le Conseil municipal adopte le procès-verbal de la séance de conseil municipal du 20 mars 2026 présenté en annexe.

Compte rendu des décisions prises par M. le Maire en vertu de la
délégation accordée par délibération du Conseil Municipal du 20 mars
2026, en application des articles L. 2122-22 et L. 21122-23 du Code
Général des Collectivités Territoriales

Le conseil municipal, à l'unanimité, prend acte des décisions prises par M. le Maire en vertu de la délégation accordée par délibération du Conseil Municipal du 20 mars 2026.

Proposition de désignation des représentants du Conseil municipal par
un vote à main levée

Après en avoir délibéré, à l'unanimité, le Conseil municipal décide de procéder à la désignation de ses représentants par un vote à main levée pour toutes les désignations à intervenir ce jour.

Désignation des représentants du Conseil municipal au sein du
Syndicat Intercommunal de la Fourrière du Territoire de Belfort
« SIFOU »

Après en avoir délibéré, à l'unanimité, le Conseil municipal désigne :

- Mme Mélissa VAUCHER en qualité de délégué syndical titulaire
- M. Christophe ANTOINE en qualité de délégué syndical suppléant

au sein du Syndicat Intercommunal de la Fourrière du Territoire de Belfort.

Désignation des représentants du Conseil municipal au sein du
Syndicat intercommunal « Territoire d'Energie 90 »

Après en avoir délibéré, à l'unanimité, le Conseil municipal désigne :

- M. Stéphane FLUCKIGER, Mme Céline VAUDOUX et M. Franck COCHET en qualité de délégué syndical titulaire
- M. Stéphane RIVIER, M. Benjamin PLEIGNET et Mme Agnès GARCIA en qualité de délégué syndical suppléant

au sein du syndicat intercommunal « Territoire d'Energie 90 ».

Désignation des représentants du Conseil municipal au sein de
l'Agence d'Urbanisme du Territoire De Belfort

Après en avoir délibéré, à l'unanimité, le Conseil municipal désigne :

- Mme Céline VAUDOUX en qualité de représentant titulaire
- M. Stéphane RIVIER en qualité de représentant suppléant

au sein de l'Agence d'Urbanisme du Territoire De Belfort.

Désignation des représentants du Conseil municipal au sein du Conseil d'Administration du Collège Mozart

Après en avoir délibéré, à l'unanimité, le Conseil municipal désigne :

- Mme Agnès GARCIA en qualité de représentant titulaire
- M. Karim OUCHELLI en qualité de représentant suppléant

au sein du Conseil d'Administration du Collège Mozart.

Désignation des représentants du Conservatoire Henri Dutilleux du Grand Belfort

Après en avoir délibéré, à l'unanimité, le Conseil municipal désigne :

- Mme Patricia BEDIER en qualité de représentant titulaire
- Mme Patricia RITTER en qualité de représentant suppléant

au sein du Conservatoire Henri Dutilleux du Grand Belfort.

Désignation des représentants du Conseil municipal au sein de l'Harmonie municipale de Danjoutin

Après en avoir délibéré, à l'unanimité, le Conseil municipal désigne :

- Mme Catherine DEMANDRE en qualité de représentant titulaire
- Mme Patricia BEDIER en qualité de représentant suppléant

à l'Assemblée générale de l'Harmonie municipale de Danjoutin.

Désignation des représentants du Conseil municipal au sein de la Fédération « LA CAPONNIERE »

Après en avoir délibéré, à l'unanimité, le Conseil municipal désigne :

- M. Christophe ANTOINE en qualité de représentant titulaire
- M. Benjamin PLEIGNET en qualité de représentant suppléant

au Conseil d'Administration de la Fédération « LA CAPONNIERE ».

Désignation des représentants du Conseil municipal au sein de l'association des communes forestières

Après en avoir délibéré, à l'unanimité, le Conseil municipal désigne :

- M. Ludovic DIETRICH en qualité de représentant titulaire
- Mme Evelyne CHIPAUX en qualité de représentant suppléant

au sein de l'association des communes forestières.

Désignation d'un correspondant « Sécurité routière »

Après en avoir délibéré, à l'unanimité, le Conseil municipal désigne M. Stéphane RIVIER en tant que correspondant « Sécurité routière » de la commune de Danjoutin.

Désignation d'un correspondant « Défense »

Après en avoir délibéré, à l'unanimité, le Conseil municipal désigne M. Stéphane RIVIER en tant que correspondant « Défense » de la commune de Danjoutin.

Désignation d'un référent « actions nutritionnelles du PNNS »

Après en avoir délibéré, à l'unanimité, le Conseil municipal désigne M. Benjamin PLEIGNET en tant que référent « actions nutritionnelles du PNNS » de la commune de Danjoutin.

Désignation d'un référent « Ambroisie »

Après en avoir délibéré, à l'unanimité, le Conseil municipal désigne M. Fabian CARLIN en tant que référent « Ambroisie » de la commune de Danjoutin.

Désignation d'un référent « Déchets »

Après en avoir délibéré, à l'unanimité, le Conseil municipal désigne Mme Valérie CHOUX en tant que référent « Déchets » de la commune de Danjoutin.

Nomination au conseil d'administration de la CIADE

Après en avoir délibéré, à l'unanimité, le Conseil municipal désigne M. Daniel FEURTEY en tant que représentant de la commune au conseil d'administration de la CIADE à COLMAR.

Formation des commissions municipales - Commission de contrôle des listes électorales

Après en avoir délibéré, à l'unanimité, le Conseil municipal désigne :

- Stéphane RIVIER, Karim OUCHELLI, Franck COCHET, Evelyne CHIPAUX et Ghislain BARON en qualité de membres titulaires,
- Ludovic DIETRICH, Céline VAUDOUX, Musab GUNES, Christophe ANTOINE et Marie-France GAILLARD en qualité de membres suppléants,

au sein de la commission de contrôle des listes électorales.

Formation des commissions municipales - Commission d'appel d'offres

Après en avoir délibéré, à l'unanimité, le Conseil municipal désigne :

- Elisabeth SAUGIER, Stéphane RIVIER, Karim OUCHELLI, Béragère PERRIN et Jean-Claude VALLAT, en qualité de membres titulaires
- Franck COCHET, Ludovic DIETRICH, Musab GUNES, Agnès GARCIA et Marie-France GAILLARD, en qualité de membres suppléants

pour le collège des élus au sein de la Commission d'appel d'offres.

Formation des commissions municipales - Commission de Délégation de Services Publics

Après en avoir délibéré, à l'unanimité, le Conseil municipal désigne :

- Elisabeth SAUGIER, Stéphane RIVIER, Karim OUCHELLI, Béragère PERRIN et Jean-Claude VALLAT, en qualité de membres titulaires
- Franck COCHET, Ludovic DIETRICH, Musab GUNES, Agnès GARCIA et Marie-France GAILLARD, en qualité de membres suppléants

au sein de la Commission de Délégation de Services Publics.

Formation des commissions municipales - Commission Communale des Impôts Directs

Après en avoir délibéré, à l'unanimité, le Conseil municipal fixe la liste de contribuables susceptibles d'être membres de la commission communale des impôts directs selon le document joint en annexe.

Adoption du règlement intérieur du Conseil Municipal

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal adopte le règlement intérieur joint en annexe.

POUR	21	ANTOINE Christophe - BEDIER Patricia - BOULEDJOUIDJA Farouk - CHIPAUX Evelyne - CHOUX Valérie - COCHET Franck - DEMANDRE Catherine - DIETRICH Ludovic - FLUCKIGER Stéphane - GARCIA Agnès - GUNES Musab - MANGUIN Michel - OUCHELLI Karim - PERRIN Bérange - PLEIGNET Benjamin - RITTER Patricia - RIVIER Stéphane - SAUGIER Elisabeth - TAHIRI Nassir - VAUCHER Mélissa - VAUDOUX Céline
CONTRE	6	BARON Ghislain - CUROT Martine - FORMET Emmanuel - GAILLARD Marie-France - VALLAT Jean-Claude - VUILLEROT Emilie
Suffrages exprimés	27	
ABSTENTIONS		
Ne prend pas part au vote		

Adoption du règlement budgétaire et financier de la commune de Danjoutin

Après en avoir délibéré, à l'unanimité, le Conseil municipal adopte le Règlement Budgétaire et Financier annexé à la présente délibération.

Droit de formation des élus

Après en avoir délibéré, à l'unanimité, le Conseil municipal prend acte de la tenue du débat annuel sur la formation des membres du Conseil municipal et :

- approuve l'inscription au budget d'une enveloppe financière annuelle de 3 000 € destinée à la formation des élus pour la durée du mandat ;

Ce montant respecte les plafonds légaux précités et pourra être ajusté annuellement lors du vote du budget primitif selon les actions de formation qui feront l'objet d'une programmation prévisionnelle établie en début d'exercice.

- décide de retenir les orientations relatives à l'objet des actions de formation ainsi que les modalités de prise en charge telles que proposées ci-dessus.

Déploiement de vidéoprotection de la voie publique – Lancement de l'opération

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal :

- approuve le projet et son plan de financement prévisionnel ;
- décide d'affecter les crédits afférents au budget primitif 2026 ;
- autorise Monsieur le Maire à solliciter les subventions auprès des organismes mentionnés dans les plans de financement et à mettre à jour ces derniers en fonction des appels à projet 2026 ;

- autorise Monsieur le Maire à signer toute convention et document afférent à ces dossiers de subvention.

POUR	21	ANTOINE Christophe - BEDIER Patricia - BOULEDJOUIDJA Farouk - CHIPAUX Evelyne - CHOUX Valérie - COCHET Franck - DEMANDRE Catherine - DIETRICH Ludovic - FLUCKIGER Stéphane - GARCIA Agnès - GUNES Musab - MANGUIN Michel - OUCHELLI Karim - PERRIN Béangère - PLEIGNET Benjamin - RITTER Patricia - RIVIER Stéphane- SAUGIER Elisabeth - TAHIRI Nassir - VAUCHER Mélissa - VAUDOUX Céline
CONTRE	3	FORMET Emmanuel - GAILLARD Marie-France - VUILLEROT Emilie
Suffrages exprimés	24	
ABSTENTIONS	3	BARON Ghislain - CUROT Martine - VALLAT Jean-Claude
Ne prend pas part au vote		

Conventions de partenariat Carte Avantages Jeunes et Coupon Avantage Bibliothèque

Après en avoir délibéré, à l'unanimité, le Conseil municipal :

- autorise M. le Maire à signer la convention de partenariat entre Info Jeunes Belfort et la commune à compter du 1^{er} septembre 2026 et à renouveler cette convention chaque année durant toute la durée du mandat ;
- autorise M. le Maire à signer la convention Coupon Avantage Bibliothèque entre Info Jeunes Belfort, la Région Bourgogne-Franche-Comté et la commune à compter du 1^{er} septembre 2026 et à renouveler cette convention chaque année durant toute la durée du mandat.

Adhésion au groupement de commande du Conseil Départemental du Territoire de Belfort – Fourniture et livraison de dispositifs de signalisation verticale

Après en avoir délibéré, à l'unanimité, le Conseil municipal décide de reconduire son adhésion au groupement de commande et :

- valide les termes de la convention constitutive du groupement de commandes pour la fourniture et la livraison de dispositifs de signalisation verticale, permanente et temporaire annexée à la présente délibération,
- autorise l'adhésion de la commune de DANJOUTIN en tant que membre au groupement de commandes ayant pour objet la fourniture et la livraison de dispositifs de signalisation verticale, permanente et temporaire,
- autorise le Maire à signer l'acte constitutif du groupement et tous les documents nécessaires à la mise en œuvre de ces décisions,
- autorise le représentant du coordonnateur à signer les marchés, accords-cadres et marchés subséquents issus du groupement de commandes pour le compte de la commune de DANJOUTIN et ce sans distinction de procédures ou de montants lorsque les dépenses sont inscrites au budget,
- décide de prévoir dans son budget de s'acquitter de la participation financière prévue par l'acte constitutif.

Convention de servitudes pour ligne électrique – Autorisation de signer

Après en avoir délibéré, à l'unanimité, le Conseil municipal approuve :

- la création d'une servitude de passage sur le Domaine Public Communal (parcelles B188 impasse des lilas) au profit d'ENEDIS (plan joint en annexe),
- le principe et les conditions de cette servitude, et notamment que la servitude est établie avec une indemnité forfaitaire de 20 € au profit de la commune,

- et autorise M. le Maire, ou son représentant, à signer la convention de servitudes à intervenir et tous autres documents concourant à la mise en œuvre de la présente délibération.

Charte pôle numérique au Pavillon

Après en avoir délibéré, à l'unanimité, le Conseil municipal valide la mise en œuvre de la charte proposée en pièce jointe.

Communication du Plan Communal de Sauvegarde

Le conseil municipal prend acte de la présentation du Plan Communal de Sauvegarde dans sa version complète.

Une version communicable sera mise à disposition des habitants sur le site Internet de la commune.